



Délibérations prises lors du Conseil d'administration en date du 12 mars 2018.

Délibération n° IV - 01 Compte rendu des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 12 décembre 2017

Le Conseil d'Administration a délégué, par délibération n° CA / 15 / IV - 05 du 3 juin 2015, une partie de ses attributions au Bureau. Il s'agissait ici de rendre compte des décisions prises par le Bureau en date du 12 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication.

Délibération n° III - 01 Rapport d'orientation Budgétaire 2018

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente une synthèse de l'exécution budgétaire 2017, les orientations budgétaires 2018 via un plan pluriannuel de la section de fonctionnement, des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel, un programme pluriannuel d'investissement 2018-2021 et une étude de la dette du SDIS.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la présentation de ce rapport.

Délibération n° I - 01 Ajustement du tableau des effectifs

Afin de prendre en considération les besoins en personnels de l'Etablissement et de tenir compte de l'évolution professionnelle des agents, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) développée au sein du SDIS du Nord, il convenait de créer des postes sur les grades suivants :

1° Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP)

- 60 postes du grade d'Adjudant,
- 10 postes du grade de Sapeur.

2° Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS)

- 1 poste du grade d'Infirmier en soins généraux de classe supérieure,
- 30 postes du grade d'Agent de Maîtrise (dont 2 postes du grade d'Agent de Maîtrise à temps non complet (30 heures par semaine).

Les propositions de suppressions seront présentées lors d'un prochain Conseil d'Administration et ce, après avis du Comité Technique.

Le Conseil d'Administration a, à la majorité des suffrages exprimés, autorisé la création desdits postes.

Délibération n° I - 02 Rapport annuel sur les mesures mises en oeuvre en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

En application de l'article 35 bis de la loi n° 84-53, ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique. Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par l'ensemble des deux collèges, lors du dernier Comité Technique en date du 29 novembre 2017.

Le Conseil d'Administration a approuvé le rapport annuel sur les mesures mises en place en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Délibération n° XI – 01 Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Cambrai - Attribution du marché de Maîtrise d'oeuvre

Un concours de maîtrise d'oeuvre a été organisé pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Cambrai. Le 5 février 2018, au vu procès verbal et de l'avis du jury de concours et conformément aux dispositions de l'article 88-IV du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le groupement Architecte mandataire POLYNOME - Atelier d'Architecture Colas et Louis, Co-traitants : AVALONE ARCHITECTES / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / Agence Odile GUERRIER a été désigné lauréat du concours.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil d'Administration a :

- attribué le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Cambrai au groupement lauréat du concours ;

- fixé :

- le forfait provisoire de rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre à 610 332, 13 €HT,
- le forfait pour la mission Synthèse à 45 800 €HT,
- le forfait pour la mission OPC à 65 170 €HT.

- autorisé Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que tous les documents permettant la mise en oeuvre de la délibération.

Délibération n° XI – 02 Appel d'offres ouvert – Mission de conduite d'opération pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Cambrai

Ce marché public s'inscrit dans le cadre de l'opération de construction d'un CIS à Cambrai. Il s'agit d'une assistance générale à caractère administratif, financier et technique. L'offre de la société AMOME Conseils a été retenue pour un prix global et forfaitaire de 54 600.00 € TTC.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil d'Administration a attribué le marché public à cette société et a autorisé Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer ledit marché ainsi que tous les documents permettant la mise en oeuvre de la délibération.